



Résilier un bail cause : insécurité

Par **angele0611**, le **22/11/2012** à **19:56**

Etudiante, je loue un logement depuis le mois de juillet, hier soir je me suis fait agressé (attouchements) par un homme dans le hall de mon immeuble, ne me sentant plus en sécurité je souhaite partir le plus rapidement possible de ce logement, aidez-moi s'il vous plaît.
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **22/11/2012** à **20:19**

Bonjour, vous devez envoyer votre préavis au bailleur par LRAR. A la date de réception de la lettre votre préavis commencera pour 1 mois si vous avez un bail meublé ou pour 3 mois si vous avez un bail non meublé. L'insécurité n'est pas un motif pour réduire un préavis. vous pouvez par contre rechercher un nouveau locataire qui prendra très vite votre logement (il faudra que le bailleur soit d'accord sur le choix du nouveau locataire). vous pouvez aussi faciliter les visites (horaire très souple, appartement correctement rangé....) pour la relocation. vous pouvez aussi effectuer votre état des lieux et donc quitter le bien au plus vite mais là vous resterez redevable du loyer et charges jusqu'à la relocation ou la fin d votre préavis, cordialement